Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le
ID : 026-212602940-20230522-D202320-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, LE MEUR Hélène, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Florian DELENCRE, Serge PROD'HOMME, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, Paul PERROT.

Date de convocation : 12 mai 2023 Date d'affichage : 12 mai 2023

Absents représentés : CHEVALIER Hélène représentée par Freddy GUERIN, POUZIN Laurent représenté par Frédéric GONIN, REY Christian représenté par Serge PROD'HOMME.

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 20-2023 – REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS ORANGE 2023

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public par ORANGE.
L'article R20-52 du décret n°97-683 stipule que le montant maximum des redevances évolue au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction mesurée au cours des douze mois précédents la dernière publication de l'indice au 1er janvier. Pour information, les tarifs à appliquer pour la redevance à percevoir en **2023** sont :

Patrimoine	**Patrimoine total déclaré**	**Prix unitaire**	**Montant Redevance brut**
Artère aérienne (m)	9,100 Km	40 €	364.00
Artère souterraine conduite (m)	4.515 Km	30 €	135.45
Emprise au sol (m²)	0,50	20 €	10.00
	Montant redevance brut :		509.45 €
	Coefficient d'actualisation		1,5649
	Montant Total :		**797.23 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le montant de la redevance d'utilisation du domaine public par ORANGE, à percevoir en 2023 à **797.23 €,**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 22/05/2023.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX
26 - Drôme